



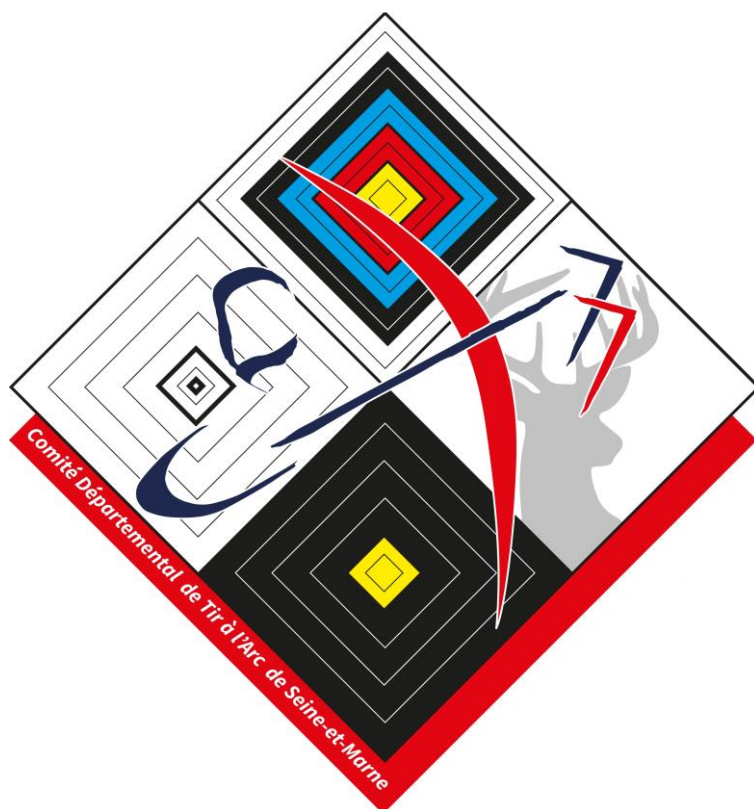
## COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE

Association loi 1901 déclarée à la préfecture le 14 mars 1973 sous le numéro n°3079, parution au J.O. du 23 mars 1973

Agrément FFTA 2677000 N° SIRET : 401 505 920 000 25

10 rue de la Voulzie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE  
Courriel : [president@archersdu77.fr](mailto:president@archersdu77.fr) ou [valerie.poupard@orange.fr](mailto:valerie.poupard@orange.fr)

Tel : 0614282183  
Site : [www.archersdu77.fr](http://www.archersdu77.fr)



# DIVISION DEPARTEMENTALE JEUNES DE SEINE ET MARNE

**SAISON 2020**



## COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE

Association loi 1901 déclarée à la préfecture le 14 mars 1973 sous le numéro n°3079, parution au J.O. du 23 mars 1973

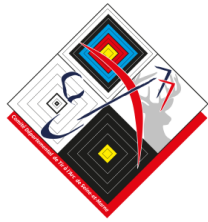
Agrément FETA 2677000 N° SIRET : 40150592000025

10 rue de la Voulzie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE  
Courriel : [president@archersdu77.fr](mailto:president@archersdu77.fr) ou [valerie.poupard@orange.fr](mailto:valerie.poupard@orange.fr)

Tel : 0614282183  
Site : [www.archersdu77.fr](http://www.archersdu77.fr)

### SOMMAIRE

1	PREAMBULE .....	2
1.1	Filière par équipe de Club .....	2
1.2	Objectifs de la Division Départementale Jeunes 77 (DD 77 Jeunes) .....	2
1.3	Engagement des Clubs et Compagnies .....	2
1.3.1	Participation à la DD 77 .....	2
1.3.2	Nombre d'équipes engagées .....	2
1.3.3	Equipes Jeunes – Ententes de clubs/compagnies .....	3
1.3.4	Restrictions .....	3
1.3.5	Engagement équipe .....	3
1.4	Constitution des équipes .....	4
1.4.1	Divisions ouvertes de la DD 77 Jeunes .....	4
1.4.2	Archers cadet et junior .....	4
1.4.3	Nombre d'archers par équipe .....	4
1.4.4	Tenue de Club/Compagnie .....	4
1.4.5	Tous les membres doivent tirer sur le même départ quelle que soit la discipline (Salle et TAE) 4	
1.4.6	Transferts .....	4
2	REGLEMENT DE LA DD 77 JEUNES .....	5
2.1	Format de l'épreuve .....	5
2.2	Disqualification de l'équipe .....	5
2.3	Composition des Equipes .....	5
2.4	Inscription – Participation financière .....	6
2.4.1	Inscription et Engagement .....	6
2.4.2	Dépôt de la composition des équipes – Délai d'inscription .....	6
2.5	Classement de la DD 77 .....	6
2.5.1	Traitement des scores .....	6
2.5.2	Attribution des points et Départage des équipes au classement général de la DD 77 Jeunes 7	
2.6	Trophée de la DD 77 Jeunes .....	7



# 1 PREAMBULE

## 1.1 Filière par équipe de Club

La filière par équipe de club comporte 3 niveaux de Division :

- National (Championnat de France Arc Classique et D2 – Championnat de France Arc à Poulies)
- Régional (Excellence et Honneur)
- Départemental (DD)

La Division Départementale est la première étape de la filière par équipes de Clubs.

A ce titre,

- les clubs/compagnies souhaitant engager une équipe doivent respecter le présent règlement.
- Exceptées les équipes Mixtes, le Comité Départemental doit permettre aux équipes engagées les mieux classées de la Division Départementale de Seine et Marne, de participer à la Finale des DD organisée par le Comité Régional, à la fin de chaque saison. Il est libre dans le choix des épreuves imposées.

## 1.2 Objectifs de la Division Départementale Jeunes 77 (DD 77 Jeunes)

La Division Départementale Jeunes (DD Jeunes) poursuit les objectifs suivants :

- ✓ Proposer une pratique compétitive par Equipe de club Jeunes adaptée au niveau des Archers
- ✓ Décerner le titre de Champion de la Division Départementale Jeunes de Seine et Marne pour la saison complète aux catégories suivantes dans lesquelles la mixité est autorisée :
  - **Arc classique Mixte** Benjamins/Minimes
  - **Arc classique Mixte** Cadets-Cadettes et Juniors (**selon leur choix**)
  - **Arc à poulies Jeunes Mixte** (**selon leur choix**)

## 1.3 Engagement des Clubs et Compagnies

### 1.3.1 Participation à la DD 77 Jeunes

La Division Départementale (DD) est réservée aux **clubs et compagnies de Seine et Marne**.

### 1.3.2 Nombre d'équipes engagées

Le **nombre d'équipes engagées** n'est pas limité. Un club/compagnie peut engager plusieurs équipes Jeunes dans la même division.



### 1.3.3 Equipes Jeunes – Ententes de clubs/compagnies

Si un club ne peut présenter une équipe Jeunes complète de 3 archers, il pourra faire une « entente » avec un autre club.

Deux clubs peuvent s'accorder pour la saison, pour créer une entente qui leur permet d'engager une équipe dans une ou plusieurs des catégories énoncées ci-dessus.

L'engagement de ou des équipe(s) de l'entente doit être déclaré en début de saison à l'aide du formulaire d'inscription dédié.

Pour le tir par équipe, les archers et capitaine de l'entente devront réglementairement porter la même tenue.

### 1.3.4 Restrictions

Tout archer ayant pris part à une équipe dans une division supérieure à la Division Départementale au cours des 14 derniers mois ne peut prétendre à participer à la DD.

Tout archer ayant tiré en équipe dans une division supérieure à la DD au cours de la saison ne peut revenir en DD.

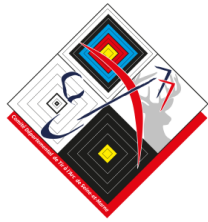
### 1.3.5 Engagement équipe

Pour **engager une équipe** en Division Départementale Jeunes, le club/compagnie doit adresser avant le 21 décembre de l'année en cours, le bulletin d'inscription d'engagement accompagné du montant du droit d'inscription au Comité Départemental (adresse et montant de l'engagement en Annexe 1).

Le chèque est à établir à l'ordre du « Comité Départemental de Tir à l'arc de Seine et Marne. »

C'est le Club/Compagnie qui est engagé; les tireurs peuvent être différents à chaque concours.

L'engagement des membres de ou des équipe(s) lors des concours choisis comme support des épreuves DD77 Jeunes reste à la charge du Club/Compagnie.



## **1.4 Constitution des équipes**

### **1.4.1 Divisions ouvertes de la DD 77 Jeunes**

Sous réserve qu'il y ait au moins 2 équipes inscrites par division :

- **Arc classique Mixte Benjamins/Minimes**
- **Arc classique Mixte Cadets-Cadettes et Juniors (selon leur choix)**
- **Arc à poulies Mixte (selon leur choix)**

### **1.4.2 Archers cadet et junior**

Un cadet (cadette) ou junior ne peut concourir que dans une seule division pendant toute la période concernée : SOIT Jeune SOIT Adulte.

### **1.4.3 Nombre d'archers par équipe**

Les équipes sont composées de trois archers au minimum et quatre archers au maximum. Le classement sera établi, à chaque compétition, avec les trois meilleurs scores de l'équipe déposée.

### **1.4.4 Tenue de Club/Compagnie**

Pour toutes les épreuves de la **DD 77 Jeunes**, le port d'une tenue identique sera apprécié.

### **1.4.5 Tous les membres doivent tirer sur le même départ quelle que soit la discipline (Salle et TAE)**

### **1.4.6 Transferts**

La règle fédérale des transferts s'applique (cf. **FFTA-Règlements sportifs et Arbitrage** en vigueur)



## 2 REGLEMENT DE LA DD 77 JEUNES

### 2.1 Format de l'épreuve

La Division Départementale Jeunes de Seine et Marne s'appuie sur **3 étapes** qui se déroulent sur des concours seine et marnais inscrits aux calendriers hivernal et estival de la saison en cours laissés au choix de l'équipe engagée, à savoir :

- **Un concours Salle 2x18m**  
*(au choix parmi tous les concours de Seine et Marne jusqu'au Chpt Régional Salle d'Ile de France inclus)*
- **Deux concours TAE National (ex-Fédéral)**  
*(au choix parmi tous les concours de Seine et Marne organisés jusqu'au Chpt Régional TAE National d'Ile de France compris)*

Une équipe peut participer à plusieurs concours pour une même étape. Seul le meilleur score de l'étape salle sera retenu pour le classement et les deux meilleurs scores de l'étape TAE National.

#### **A noter**

- En équipe DD77, les **Cadets Arc Nu** tireront en Salle sur un blason unique de 40cm.

### 2.2 Disqualification de l'Equipe

L'absence de participation à l'une ou plusieurs de ces **3 étapes pour les équipes jeunes**, entraîne la disqualification de l'équipe. Elle ne peut pas prétendre à être classée, ni demander le remboursement de l'inscription.

### 2.3 Composition des Equipes Jeunes

Les équipes sont composées de 3 archers au minimum et de 4 au maximum. Mais pour les phases finales par équipe, seuls 3 archers peuvent tirer, le quatrième est remplaçant.

La **Division Départementale « Jeunes »** est ouverte aux catégories :

Benjamin – Minime – Cadet – Junior

Un cadet (cadette) ou junior ne peut concourir que dans une seule division pendant toute la période concernée : **SOIT** DD 77 Jeune **SOIT** DD 77 Adulte.



## **2.4 Inscription – Participation financière**

### **2.4.1 Inscription et Engagement**

L'inscription et l'engagement des membres de ou des équipe(s) auprès des organisateurs des concours choisis comme support des épreuves DD77 Jeunes sont à la charge du Club/Compagnie.

### **2.4.2 Dépôt de la composition des équipes – Délai d'inscription**

Pour **toutes les étapes** de la DD 77 Jeunes, la **composition de l'équipe** doit être **déposée auprès du greffe**, avant le départ, le jour du concours choisi par l'équipe comme support DD.

Pour cela, le premier tireur de l'équipe participant à la compétition doit communiquer la **liste des membres de l'équipe** sur le formulaire -et uniquement ce **formulaire - dédié à l'inscription des équipes à la DD77, au greffe** qui le validera en apposant la **date et l'heure du dépôt ainsi que le tampon du Club/Compagnie**.

**Cette validation est obligatoire** pour la prise en compte des résultats de l'équipe pour le classement DD.

C'est le Club/Compagnie qui est engagé; les tireurs peuvent être différents à chaque concours.

## **2.5 Classement de la DD 77 Jeunes**

### **2.5.1 Traitement des scores**

A l'issue de chacun des concours auxquels elle aura choisi de participer, l'équipe reportera les scores de chacun de ses membres sur le formulaire dédié à l'inscription des équipes à la DD77 Jeunes présenté au greffe avant le départ.

L'équipe devra transmettre par email, ce formulaire complété des scores de chacun de ses membres au Responsable de la Vie Sportive du Comité Départemental de Seine et Marne au plus tard le mardi qui suit la compétition à l'adresse suivante :

[viesportive@archersdu77.fr](mailto:viesportive@archersdu77.fr)

Les équipes étant composées de 3 ou 4 archers, c'est le score des 3 meilleurs archers de l'équipe qui est pris en compte pour le classement de l'équipe.

A l'issue de chaque concours, l'état des résultats de chaque équipe engagée en DD sera mis à jour et publié sur le site du Comité Départemental :

[www.archersdu77.fr](http://www.archersdu77.fr)

Pour chacune des 3 étapes de la DD 77 Jeunes, chaque équipe pourra chercher à améliorer son score en participant à un plus grand nombre de compétitions.



## COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE

Association loi 1901 déclarée à la préfecture le 14 mars 1973 sous le numéro n°3079, parution au J.O. du 23 mars 1973

Agrément FETA 2677000 N° SIRET : 40150592000025

10 rue de la Voulzie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Courriel : [president@archersdu77.fr](mailto:president@archersdu77.fr) ou [valerie.poupard@orange.fr](mailto:valerie.poupard@orange.fr)

Tel : 0614282183

Site : [www.archersdu77.fr](http://www.archersdu77.fr)

A l'issue de l'étape salle de la DD 77 Jeunes, c'est le meilleur score parmi ceux réalisés par l'équipe sur les différents concours de l'étape auxquels elle aura choisi de participer, qui sera retenu pour le classement.

A l'issue des deux étapes TAE National de la DD 77, ce sont les deux meilleurs scores parmi ceux réalisés par l'équipe sur les différents concours de l'étape auxquels elle aura choisi de participer, qui seront retenus pour le classement

A l'issue de ces étapes salle et TAE, un nombre de points est attribué en fonction du meilleur score obtenu selon le barème ci-dessous :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Absente
Points	100	85	70	60	50	40	30	20	10	8	6	5	4	3	2	1	0

Lors de chaque épreuve, les égalités sont départagées sur le meilleur des scores individuels.

En cas d'égalité persistante, les deux équipes sont déclarées ex-æquo et obtiennent les points correspondants à cette place.

### 2.5.2 Attribution des points et Départage des équipes au classement général de la DD 77 Jeunes

Le classement final de la Division Départementale Jeunes se fait sur le cumul des points obtenus lors des différentes étapes inscrites au calendrier seine et marnais.

Pour le classement final, en cas d'égalité, le départage se fera :

- Au plus grand total des scores cumulés sur les 3 compétitions
- Au plus grand nombre de premières places obtenues sur les 3 compétitions

## 2.6 Trophée de la DD 77 Jeunes

A l'issue de la dernière étape de la Division Départementale Jeunes, l'équipe qui sera classée première de sa division sera sacrée, lors de l'annonce du classement de l'étape finale de la Division Départementale Adultes, Championne Départementale par Equipe Jeunes de Club.

Les 3 premières équipes de chacune des catégories se verront remettre un trophée.

Validé par le Comité Directeur du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine et Marne  
le 18 novembre 2019





## COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE SEINE ET MARNE

Association loi 1901 déclarée à la préfecture le 14 mars 1973 sous le numéro n°3079, parution au J.O. du 23 mars 1973

Agrément FETA 2677000 N° SIRET : 40150592000025

10 rue de la Voulzie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE  
Courriel : [president@archersdu77.fr](mailto:president@archersdu77.fr) ou [valerie.poupard@orange.fr](mailto:valerie.poupard@orange.fr)

Tel : 0614282183  
Site : [www.archersdu77.fr](http://www.archersdu77.fr)

# ANNEXE 1

## Saison 2019-2020

### Montant de l'engagement à la Division Départementale 77 Jeunes:

**30,00 € par équipe.**

Le chèque est à établir à l'ordre du « Comité Départemental de Seine et Marne de Tir à l'arc » et à adresser à la Commission Sportive du CD77 TAA.

### Commission Sportive Départementale :

**Comité Départemental de Tir à l'arc de Seine et Marne  
Vie Sportive  
10 rue de la Voulzie  
77176 SAVIGNY LE TEMPLE**

**[viesportive@archersdu77.fr](mailto:viesportive@archersdu77.fr)**